

Déclaration de Marrakech de la COALITION MAGHREBINE DES ORGANISATIONS NATIONALES DE PERSONNES HANDICAPEES

Nous, organisations nationales non gouvernementales de personnes en situation de handicap et organisations de familles des personnes handicapées, œuvrant pour la mise en œuvre des **droits des personnes en situation du handicap au Maghreb**, (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie), réunies à Marrakech du 10 au 15 Février 2012, dans le cadre de l'atelier de formation sur le monitoring de la CIRDPH, considérons que :

Le Maghreb est une vaste région aux potentialités humaines et économiques considérables. C'est une région avec une histoire et une civilisation ancestrale qui contribue à la promotion des valeurs universelles de droits de l'Homme.

Le Maghreb est également une région du monde qui enregistre des inégalités et des écarts sociaux et économiques importants à l'égard des personnes en situation de handicap.

Accueillons positivement la ratification de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées – CRDPH, par les Etats du Maghreb et les invitons à accentuer leurs efforts pour remplir l'ensemble de leurs obligations en vertu de la Convention, notamment, l'harmonisation des législations nationales avec les dispositions de celle-ci ainsi que la mise en œuvre des mécanismes de suivi prévus par cette Convention.

Nous, organisations nationales œuvrant dans le domaine des droits des personnes en situation de handicap, déclarons :

- Adhérer aux principes universels des droits de l'homme tels qu'ils sont mentionnés dans les conventions internationales.
- Œuvrer ensemble de manière coordonnée et concertée en vue de mutualiser nos expériences et nos expertises respectives pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap dans le Maghreb, notamment les droits des femmes et des enfants en situation de handicap
- Agir pour la dignité des personnes en situation de handicap, dans le domaine des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.
- S'engager à développer de bonnes pratiques en matière de gouvernance, de transparence et de démocratie dans nos pratiques et à défendre les droits de l'ensemble des personnes en situation de handicap quel que soit le type de leur déficience.
- Fonder une entité régionale dénommée « **COALITION MAGHREBINE DES ORGANISATIONS NATIONALES DE PERSONNES HANDICAPEES** » et œuvrer à mettre en place les fondements de cette Coalition en vue de son institutionnalisation et de son développement. Cette coalition reste ouverte à la participation d'une coalition libyenne des personnes handicapées.

Fait à Marrakech

Le 14 février 2012

Liste des signataires

Mohamed EL KHADIRI	Atika EL MAMRI	Imed OUERTANI	Lehbouss OULD EL ID
Le Collectif de la promotion des droits des personnes handicapées	La Fédération Algérienne des Personnes Handicapées	l'Organisation Tunisienne de Défense des Droits des Personnes Handicapées	La Fédération Mauritanienne des Associations Nationales de Personnes Handicapées Mauritanie
Maroc	Algérie	Tunisie	